

N° 2024-365

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,
Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2213.1.2. et 3 et suivants,
Vu le Code de la Route, article R.225 et R.417-10 et suivants,
Vu le Code Pénal, article R.610-5,

Vu la demande présentée par l'entreprise LES JARDINS DE CLEMENT (Monsieur CHIREZ Clément) sise au 41 Grande Rue à COBRIEUX (59830), en ce qui concerne le stationnement d'une benne à gravats et le dépôt d'engins et de machines de chantier pour travaux au 12 rue Neuve à Templeuve-en-Pévèle (59242), du mardi 17 décembre 2024 jusqu'au jeudi 19 décembre 2024.

Considérant qu'en raison de cette intervention il y a lieu de réglementer le stationnement afin de permettre au camion de stationner.

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur CHIREZ Clément (Entreprise LES JARDINS DE CLEMENT) est autorisé à stationner une benne à gravats ainsi que des engins et des machines de chantier pour travaux face au 14, 12, 12 bis, 10 rue neuve à Templeuve-en-Pévèle (59242) du 17 décembre 2024 jusqu'au 19 décembre 2024.

Nous vous indiquons que les délais de chantier doivent impérativement être respectés en raison des Festivités de Noël notamment le passage d'une calèche le 20.12.2024.

Article 2 : Le nettoyage des lieux (voie publique) est à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Au droit du chantier, le stationnement sera interdit face au 14, 12, 12 bis, 10 rue Neuve à Templeuve-en-Pévèle afin de permettre le stationnement d'une benne à gravats ainsi que le dépôt d'engins et de machines de chantier.

Article 4 : Le demandeur devra s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public, d'un montant de 15.00 €. A régler par chèque à l'ordre du trésor public.

Article 5 : La pose de la signalétique est à la charge des services techniques.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage.

Article 7 : Monsieur le Maire de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Templeuve-en-Pévèle, Madame le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, Monsieur CHIREZ Clément Directeur de l'entreprise LES JARDINS DE CLEMENT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Templeuve-en-Pévèle, le 6 novembre 2024

**Le Maire,
Luc MONNET**

fw

Alain DELECLUSE

Adjoint aux travaux,
de la voirie et au cimetière

